

« Le président doit être le chef d'orchestre et les députés doivent écrire la partition. »

André ANTOINE

**12** membres dans la nouvelle commission Renouveau démocratique.

**1<sup>re</sup> réunion pour la commission Renouveau démocratique**

# Cinq chantiers pour une révolution ?

**La commission Renouveau démocratique** du Parlement wallon se met en place demain. Union sacrée ?

• Martial DUMONT

On en parle depuis longtemps, la voilà : demain la commission Renouveau démocratique du Parlement wallon verra le jour sous la présidence d'André Antoine.

Elle se tiendra tous les quinze jours.

Le président du Parlement relève cinq grands thèmes qui devraient être abordés dans les quatre ans à venir.

**1. La consultation populaire** Si tous les partis sont actuellement d'accord sur la volonté de mettre en place la consultation populaire, tout le monde n'est en revanche pas d'accord sur la manière de mener le projet. Faut-il laisser au Parlement l'opportunité d'avoir la mainmise sur les questions à poser ou sur la manière d'en interpréter les résultats ? Une récente mission parlementaire en Suisse a été riche en enseignements. Et devrait nourrir le débat dans les mois qui viennent pour affiner les contours des futures consultations.

**2. L'organisation des élections** Des tas de questions sont à discuter dans ce domaine. Comme l'abandon éventuel du vote électronique, par exemple. Ou encore le rôle des suppléants sur les listes

électorales, ou l'effet dévolutif de la case de tête.

**3. Quid des germanophones ?** On le sait, les germanophones sont demandeurs de plus d'autonomie et de transferts de compétences. À tel point que, récemment, en visite à Namur, Karl-Heinz Lambertz, président du Parlement germanophone, déclarait qu'une quatrième Région allait devenir inéluctable. Mais comment transférer des compétences et des moyens supplémentaires de la Région wallonne vers la Communauté germanophone sans 7<sup>e</sup> réforme de l'État ? Le Parlement wallon a des prérogatives constitutives. Mais la commission Renouveau devra les déterminer.

**4. Le statut de l'élu** C'est sans doute l'un des plus gros chantiers. Avec,

sans doute en point d'orgue, la réouverture du débat sur le cumul des mandats : va-t-on garder 25 % de députés cumulards ? Ou plus ? Sur base du taux de pénétration, de la taille de la commune ? Les débats seront musclés quand on sait la grogne de nombreux députés qui ont été obligés de choisir entre Commune et Région. La commission devrait également discuter de la parité, de la taille ou de la disparité de statut entre députés wallons et bruxellois à la Fédération. À Bruxelles, en effet, il est permis de cumuler un mandat de parlementaire et un mandat exécutif communal.

**5. La bonne gouvernance** La commission pourra discuter des communications du gouvernement, de l'encadrement de certaines rémunérations, etc. ■

## Un nouveau règlement

À côté de la Commission du renouveau démocratique, la réforme du règlement du Parlement wallon sera votée avant les vacances.

Le processus de validation des élections sera notamment modifié pour ne plus connaître la tragicomédie du lendemain

des élections de 2014.

Le rythme parlementaire sera lui aussi revu : des questions urgentes pourront être posées au gouvernement. Ce sera sans papier et sans préparation.

Autre changement notable dès septembre : les grands débats de plénière ainsi que les questions d'actualité seront retransmises en direct sur toutes les télé locales de

Wallonie.

Côté citoyen, celui-ci aura désormais la possibilité de donner son avis, par internet sur les projets de décrets, pendant 10 jours après son dépôt.

Enfin, chaque ministre devra, chaque année, déposer et défendre une note de politique générale dès que le budget a été ficelé par le gouvernement en octobre.

## Le président... président

C'est donc André Antoine, président du Parlement wallon, qui présidera cette fameuse commission du Renouveau démocratique.

Pour le PS, Christophe Collignon, Pierre-Yves Dermagne, Jean-Marc Dupont, Dimitri Legasse, Latifa Gaouchi et Christie Morreale siégeront.

Au cdH, c'est Dimitri Fourny et Véronique Salvi qui représenteront leur parti.

Au MR, enfin, on retrouvera Pierre-Yves Jeholet, Jean-Luc Crucke, Gilles Mouyard et Jean-Paul Wahl.

# «Des règles en dehors de l'incendie»

**André Antoine, la commission Renouveau démocratique, ce sera comme les assises de la démocratie il y a une petite vingtaine d'années ?**

J'aimerais effectivement m'en inspirer. Notamment sur le fonctionnement qui doit dépasser les clivages entre majorité et opposition. Lors des assises, ça avait donné des résultats parce que Louis Michel, dont le parti n'était pas au pouvoir, a participé positivement. C'est ce que j'appelle la loyauté démocratique. Si cette commission ne sert qu'à mettre des bâtons dans les roues de la majorité, elle ne servira à rien. On n'est pas là pour régler ses comptes. Si le jeu consiste à jeter des peaux

de bananes sous les pieds du gouvernement, ça le fera peut-être trembler, mais ça signifiera aussi la fin de la commission.

**Et vous, en tant que président, quel sera votre rôle ?**

Je serai le chef d'orchestre mais je n'écrirai pas la partition. Ça, ce sont les députés qui devront le faire. Le succès de la commission dépendra de leur engagement.

**Certains sujets qui seront abordés au sein de la commission ne risquent-ils pas de déborder sur les prérogatives du gouvernement ?**

Nous ne sommes effectivement pas là pour faire le boulot du gouvernement. On peut le critiquer, faire des résolutions. Mais il ne faut pas raidir le gouvernement qui, du coup, risque de faire appel à sa majorité. Et on retomberait alors dans le combat majorité-opposition.

**Vous voulez également impliquer la société civile dans le travail de la commission...**

Oui, tout à fait. On ne peut pas traiter de sujets qui concernent directement les citoyens sans y faire appel. Je

compte également organiser beaucoup d'auditions d'experts.

**Vous dites vouloir vous inscrire dans l'harmonie nationale. Ça**

**signifie quoi ?**

Qu'il faut pouvoir discuter d'harmonisation dans certains domaines. Par exemple, la commission des dépenses électorales n'a pas toujours les mêmes pratiques.

**Cette commission, elle doit prendre son temps ?**

Le député Dimitri Fourny a dit justement qu'il valait mieux une réflexion et une délibération que la précipitation. Il a raison. Chez nous, on essaie toujours de trouver des solutions d'urgence quand il y a le feu. Avec cette commission, nous avons enfin la chance de pouvoir trouver des règles en dehors de tout incendie... ■

**M. Dum.**